

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 septembre 2023

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre DOUZENEL

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 14 septembre 2023
Date de publication : 28 septembre 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	NONNOTTE-BOUOTON Catherine
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	PRAT Hervé
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
JEANNET Nathalie	BONIN Jean-Luc	RIOTTE Christine
MEUGIN Olivier	CHAUCHEFOIN Gérard	CHAPIN Jean-Paul
GUERRIN Bernard	CHAUTARD Christophe	JEANNEROD Georges
SOLDAVINI Grégory	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
MONNERET Christophe	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	VIVERGE Patrick
GAGNOUX Jean-Baptiste	DRAY Frédérique	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	GERMOND Daniel	LABOUROT Céline
HOFFMANN Maurice	GOMET Nicolas	GRUET Olivier
LEPETZ Joëlle	HAMDAOUI Ako	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	JEANNEAUX Cyril
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	RIGAUD Fabien
STOLZ Julien	MBITEL Mohamed	LEGRAND Jean-Luc
THEVENIN Hélène	MIRAT Maryline	

Conseillers suppléés

CALINON Séverine suppléée par PERNET Philippe	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à JABOVISTE Philippe
GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier
LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril
GINDRE Denis donne procuration à GUERRIN Bernard
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CUINET Jean-Pierre
GIROD Isabelle donne procuration à JEANNET Nathalie
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline
MARCHAND Sylvette donne procuration à PECHINOT Jacques
ROCHE Paul donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire

Conseillers absents non suppléés et non représentés

VERNE Pierre	SAGET Emmanuel	GINET Gérard
DIEBOLT Alain	SANCEY Pascal	LAGNIEN Jacques
MATHEZ Christian		

Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise

Rapporteur : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Aux termes de l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 3 de la loi du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont les seuls compétents pour définir les aides ou régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ». Ainsi les aides à l'immobilier d'entreprise, la location ou la vente de terrains relèvent exclusivement de la compétence des communes et des EPCI.

Pour répondre à l'enjeu de l'accompagnement global des projets d'entreprise dans les phases majeures de leur vie (création, transmission, développement important, mutation, etc.), une offre d'accompagnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est mobilisable. Cette offre vise à boucler des plans de financement bien dimensionnés avec un effet de levier maximum recherché sur les financements privés et/ou publics (actionnaires, banques, Conseil Régional, etc.) ; la finalité étant de soutenir financièrement l'économie du territoire au service de projets économiquement viables et porteurs d'une dynamique d'emploi et de valeur.

Par délibération n° GD91/17 du 05 octobre 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est dotée d'un outil d'aide à l'immobilier d'entreprise, et a autorisé la Région Bourgogne Franche-Comté à intervenir, le cas échéant, en complément de l'aide apportée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Cette autorisation d'intervention a fait l'objet de prolongations successives, la dernière d'entre elles ayant été validée par délibération n° DCC-2023-022 du 23 mars 2023 pour la période 2023-2028.

Il est ici proposé d'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprise pour l'accompagnement de l'association Coop'agir et plus précisément du chantier d'insertion Interfringue.

Créé en 1997 à Dole, le chantier d'insertion Interfringue est opérateur de collecte et de valorisation de textiles. En 2022, ce sont ainsi 514 tonnes de textiles qui ont été collectées sur un territoire composé de 128 communes et 87 000 habitants.

Dans un contexte de modifications profondes de la filière textile à l'échelle mondiale, nationale ou régionale et dans une dynamique d'économie circulaire, Interfringue souhaite transférer son atelier de tri actuel dans des locaux plus grands et mieux adaptés, situés rue du Général Béthouart à Dole.

Ce projet a pour objectifs :

- D'augmenter la capacité de collecte de textiles
- D'améliorer le tri pour augmenter la quantité de textiles valorisés
- D'identifier des solutions de traitement des déchets ultimes au sein du territoire
- De renforcer l'offre d'insertion à destination des publics les plus éloignés de l'emploi.

Les travaux d'aménagement à réaliser dans le local de 2 000 m² sont estimés à 300 000 € HT. Ils portent essentiellement sur le chauffage, l'électricité, l'isolation et les cloisonnements intérieurs.

A ces travaux s'ajoutent des équipements divers (chariot élévateurs, camion pour la collecte, racks, agencement de la boutique) d'un montant total de 100 000 €, qui ne font pas partie de l'assiette éligible pour la présente subvention.

De fait, et en réponse à la sollicitation adressée par l'entreprise, il est proposé d'attribuer une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise correspondant à la demande suivante :

Nom de la structure	Nom du représentant	Nature du projet	Montant de la subvention (en €)
COOP'AGIR	Madame Danièle BAVOUX, Présidente	Installation du chantier d'insertion INTERFRINGUE dans un nouveau local situé rue du Général Béthouart à Dole, de façon à augmenter la capacité de collecte, de tri et de traitement des textiles. Ce nouvel outil permettra également d'augmenter la capacité d'accueil du chantier d'insertion et d'améliorer la montée en compétence des publics accompagnés. Le montant total des travaux d'aménagement du local, qui constitue l'assiette des dépenses éligibles pour la présente subvention, s'élève à 300 000 €.	80 000 €
TOTAL			80 000 €

Les modalités d'attribution de cette subvention sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** la proposition d'attribution de subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise à l'association Coop'agir d'un montant maximal de 80 000 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à la présente délibération, en particulier la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise ci-annexée.

SCRUTIN	POUR : 77	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Développement économique
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Association Coop'Agir

*Fait à Tavaux, le 21 septembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Jean-Pascal FICHERE.

